



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE ROQUEFORT LA BEDOULE

Département des Bouches-du-Rhône

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 12 JUILLET 2011**

**PRESENTS** : MM. ORGEAS – BUSSIERE – TRIONE – CABONI – PUECH – HUBAC – RASPUS – MURATORIO – TARRINI – FANTI – M. BIGOT – CLERET

Mmes MANSION – TOSATO – DOMANICO – GEBELIN – CHINAPPI – BALOCCO – CONTRI – FOURNIER – ALBUQUERQUE – PEREZ

**POUVOIRS** : M. PIGNOL à M. CABONI – Mme BONTOUX à Mme DOMANICO

**ABSENTS** : Mlle SAINT JEAN – M. ACREMENT – Mme NAISSANT

\* \*  
\*

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 11 avril 2011.

1. Le Conseil Municipal, a approuvé, par 21 voix, la décision modificative N° 1 du Budget Primitif 2011.  
MM. MURATORIO, FANTI et Mme ALBUQUERQUE se sont abstenus au motif qu'ils n'ont pas voté le Budget 2011.
2. Le Conseil Municipal a décidé, par 20 voix,
  - sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, présenté par le Préfet :
    - de s'opposer à une intégration forcée de la Commune de Cuges Les Pins mais d'accepter, si tel est le souhait de cette Commune, son entrée au sein de Marseille Provence Métropole,
    - de s'opposer à la fusion autoritaire des Plans Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagement Forestiers (PIDAF),
    - de se conformer aux choix de l'ensemble des EPCI concernés.
  - Sur les préconisations hors Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de création d'un pôle métropolitain et sur l'organisation interne de l'EPCI :
    - de s'engager à travailler au contenu du pôle avec les intercommunalités voisines et toutes celles qui le souhaitent.

M. FANTI a voté contre estimant que la vision finale de ce projet est l'intercommunalité, système auquel il n'adhère pas.

Mme ALBUQUERQUE, MM. MURATORIO et TARRINI ont voté contre, par manque de documents pour l'article 3 et bien qu'ils soient d'accord avec les articles 1 et 2 de la délibération présentée en cours de Conseil Municipal.

.../...

3. Le Conseil Municipal a décidé, par 23 voix, de ratifier, les termes de la promesse de bail emphytéotique passée avec la Société Phocéenne d'Habitations, sise à Marseille – 11 rue Armény. Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à viser la promesse de bail et tout document relatif à cette affaire.

M. FANTI a voté contre considérant que la gestion des logements devrait incomber à la Commune et non à des bailleurs sociaux.

4. Le Conseil Municipal a décidé, par 23 voix, de donner son accord à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, compétente en matière de P.L.U., pour instituer une taxe d'aménagement en lieu et place de la Commune de Roquefort-La Bédoule.

M. FANTI a voté contre estimant que ces taxes devraient être perçues par la Commune et non par la Communauté Urbaine de Marseille.

5. Le Conseil Municipal a approuvé, par 23 voix, les dispositions relatives à la tarification et aux modalités de paiement de la participation des familles bénéficiaires des transports scolaires. Il a autorisé le régisseur des transports scolaires à procéder au recouvrement de ces recettes.

M. FANTI a voté contre bien qu'il soit d'accord avec la baisse des tarifs.

6. Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents et représentés, les termes de la convention d'accueil des animaux perdus, abandonnés, blessés ou errants sur la voie publique qui sera signée avec la Société Protectrice des Animaux basée sur Marseille. Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents relatifs à ce dossier. Il a donné son accord pour créer une régie destinée à percevoir les recettes liées aux frais de capture des animaux errants.

7. Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents et représentés, la dénomination d'une voie communale desservant plusieurs propriétés, au lieu dit « Quartier des Crottes ».

Cette voie d'accès portera désormais le nom de « Impasse Luciano ».

### **QUESTIONS ORALES**

Conformément à l'article 12 du règlement intérieur du Conseil Municipal,

✚ Deux questions ont été transmises à Monsieur le Maire par la Liste Citoyenne, Laïque et Antilibérale :

- Délégation du service Public d'approvisionnement d'eau : Le Président de la Communauté Urbaine de Marseille a pour projet de modifier les délégations du service d'approvisionnement en eau. La municipalité va-t-elle se rallier à ce projet ou proposer de passer en régie ?
- Décharges : - quelles sont les réponses apportées par la Municipalité aux questions posées dans le bulletin municipal, par la liste Citoyenne, Laïque et Antilibérale, concernant la décharge approvisionnée par de nombreux camions ?  
- quelle action va mener la Municipalité pour mettre fin à la décharge sauvage située à l'entrée de la route « Tour des Dallest » ?

✚ Deux questions ont été transmises à Monsieur le Maire par la Liste Gauche Avenir :

- Sécurité Routière : Différents points de la Commune sont accidentogènes. Quelles sont les actions que la Commune envisage de mener pour pallier à ce problème de sécurité routière ?
- Décharges sauvages : Suite à l'installation d'une décharge sauvage à l'entrée de la Route « Tour des Dallest », qu'envisage de faire la Municipalité ?